

En raison de la période pré-électorale pour le scrutin municipal (articles L.52-1 et L.52-8 du Code électoral), l'éditorial du président d'Orléans Métropole est suspendu jusqu'au prochain renouvellement du conseil métropolitain.

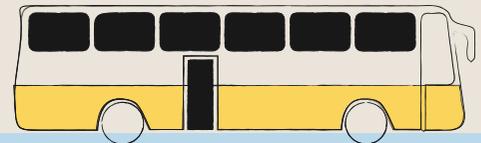
ÉDITO



Déconfinement : les mesures conduites par la Métropole

COVID-19

Transports publics, gestion des déchets, aide aux entreprises, reprise du tourisme : pour toutes ses compétences, Orléans Métropole met en œuvre son plan de déconfinement à compter du 11 mai.



TRANSPORTS PUBLICS

BUS-TRAM

• **Sur le réseau de transports publics TAO, Keolis Métropole Orléans** ouvre l'ensemble de ses lignes et services à hauteur de 73% de l'offre habituelle. Un protocole est, par ailleurs, mis en place pour assurer la sécurité des voyageurs, du personnel de Keolis et des agents de la police intercommunale des transports (PMIT), fortement mobilisés pour encadrer cette reprise : **désinfection quotidienne des matériels roulants, neutralisation d'un siège sur deux, montée des voyageurs par la porte avant sans vente de titre à bord et port du masque obligatoire pour les conducteurs et les passagers.** Des « coachs » sensibiliseront les usagers à la nécessité, pour protéger leur santé et celle des autres, du port du masque dans les transports en commun. Dans les premiers jours, des masques pourront être donnés pour dépanner les voyageurs qui n'en ont pas. Puis, dans un second temps, l'absence de masque fera l'objet d'une verbalisation.

• **Les navettes L et O sont gratuites.**

• Keolis met en place une nouvelle application accessible sur smartphone, « **Flash ticket** », **permettant aux voyageurs d'acheter des tickets 1, 2, 10 voyages ou 24 heures et ce, sans contact.** Pour valider son titre, il suffit de flasher le code une fois monté à bord du véhicule.

• **L'agence TAO, 4, rue de la Hallebarde, à Orléans, rouvre le 11 mai.**

• **Le service de transport à la demande proposé au personnel soignant est maintenu au-delà du 11 mai.**

• **L'offre grand public Résa'TAO reprend du service.**

Directeur de publication :

Joëlle Goepfert

Rédactrice en chef :

Armelle di Tommaso

Rédaction : Armelle di Tommaso,

Fabienne Bonvoisin

Maquette : L. Scipion

Photos : J. Puyo

Impression : SIEP - Papier issu de forêts gérées de façon responsable, fabriqué et imprimé dans des usines disposant de démarches certifiées de maîtrise des impacts sur l'environnement

• Numéro d'ISSN 2553-7814 •

Dépôt légal à parution

Publication d'Orléans Métropole :

Espace Saint-Marc - 5

place du 6 juin 1944 - 45000

Orléans - Tél. : 02 38 79 27 65 -

www.orleans-metropole.fr

ORLÉANS
MÉTROPOLE



À VÉLO

ITINÉRAIRES CYCLABLES

Pour éviter un report massif des voyageurs vers la voiture avec les conséquences que l'on sait en termes de pollution de l'air, Orléans Métropole entend **inciter à la pratique du vélo**.

- Un travail est engagé, avec l'ensemble des 22 communes et en lien avec les associations d'usagers, sur la **mise en place d'itinéraires cyclables provisoires** au niveau des axes structurants et de ceux permettant d'assurer une continuité avec les pôles de travail. Des aménagements provisoires sont à l'étude en complément de la réouverture des **pistes cyclables des quais de Loire**.

- **Des arceaux vélo et des solutions de stationnement** provisoires vont être positionnés sur l'espace public pour accompagner cette pratique.

- **Une aide à la « remise en selle »** verra le jour à travers des stands réguliers sur les marchés de la métropole pour réparer son vélo, acheter des vélos d'occasion, s'informer sur les aménagements provisoires, en lien avec les associations locales.



DÉCHETS

Missions prioritaires, la collecte des déchets et la propreté urbaine ont été assurées à 100% dès le premier jour du confinement. Des services ou équipements, stoppés temporairement, ont par ailleurs été réactivés avant le 11 mai, comme :

- **la réouverture des végé'tri depuis le 27 avril ;**
- **la réouverture des déchetteries à partir du 4 mai ;**
- **la reprise de la collecte des déchets verts, en porte-à-porte, pour les personnes de plus de 75 ans ou à mobilité réduite, depuis le 4 mai.**

Le calendrier 2020 de collecte des encombrants (p. 22) a, par ailleurs, été corrigé pour un redémarrage programmé le 2 juin. Pour connaître la date de passage dans votre rue, rendez-vous sur la carte interactive : www.orleans-metropole.fr/déchets.

FORMATION APPRENTISSAGE

- **Réouverture du Centre de formation des apprentis Orléans Métropole envisagée le 18 mai** (formation continue) et autour du **25 mai pour l'apprentissage**.

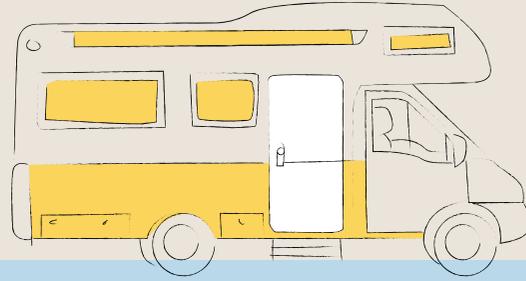


ÉCONOMIE

Un plan de soutien aux entreprises et aux forces vives du territoire se met en place pour favoriser la reprise économique, assurer la pérennité des entreprises et la santé des salariés.

- **La cellule de veille économique**, ouverte 7j/7, reste mobilisée pour accompagner les entreprises comme les commerces et les artisans dans leurs différentes demandes d'aide, en coordination avec la Région, les chambres consulaires et les organismes professionnels.
- **Mobilisation du fonds « aides aux TPE »** de la Métropole en faveur des artisans, des commerçants, des professionnels des filières tourisme et événementiel.
- **Exonération des loyers des pépinières d'Orléans Métropole (Lab'O)**.
- **Participation à hauteur de 300 000 €** de la Métropole au **fonds de soutien régional**.
- **Soutien exceptionnel à la filière horticole** par l'achat de 100 000 € de végétaux (lire aussi par ailleurs).
- **accélération du paiement des factures** aux fournisseurs d'Orléans Métropole.





COMMERCE

- **Exonération des droits de terrasse** et, avec plafond, de la taxe locale sur la publicité extérieure.
- **Exonération des loyers** pour tous les commerçants locataires de la Ville d'Orléans et de la Métropole.
- **Adaptation des terrasses des restaurants et bars** pour permettre la distanciation sociale et accompagnement personnalisé des commerçants sur les gestes barrières et sanitaires.
- **Réouverture des marchés de plein air.** Le port du masque est vivement conseillé.
- **Rédaction d'une charte sanitaire certifiée**, en lien avec les professionnels, pour rassurer les clients quant au respect des règles sanitaires dans les établissements.
- **Soutien à l'opération « chèques solidaires »** proposée par les Vitrites d'Orléans à travers une subvention de 20 000 €.
- **Le stationnement est gratuit sur voirie jusqu'à nouvel ordre** à Orléans et chèques stationnement deux heures seront distribués dans les jours à venir pour stationnement voirie et ouvrage pour favoriser les achats en centre-ville.

GRANDS TRAVAUX

- **Reprise des chantiers** selon le protocole entre l'État et les organisations professionnelles : CO'Met, centre aqualudique L'O, ZAC des Carmes, voiries...

TOURISME

- Pour relancer l'activité touristique sur le territoire et accompagner les professionnels du secteur dans leur reprise :
- **report du paiement du 2^d semestre de la taxe de séjour sur le 3^e trimestre**, en lien avec les services de l'État, pour soulager immédiatement la trésorerie des hôteliers et hébergeurs du territoire ;
 - **lancement de la campagne de communication touristique « Heureux de vous retrouver ! »**, dans la région Centre et en Île de France (en juillet) et au national et en Europe (en octobre), pour valoriser le territoire et ses atouts. Meilleurs ambassadeurs de l'Orléanais, les professionnels et les habitants de la métropole sont associés à sa réalisation.
 - **un plan de reprise d'activité touristique** est en cours d'élaboration par Orléans Val de Loire Tourisme.



La filière horticole locale soutenue par Orléans et la Métropole

La crise générée par l'épidémie du Covid-19 impacte massivement la filière horticole, très implantée dans la métropole orléanaise. Les producteurs réalisent 80% de leur chiffre d'affaires annuel entre le 15 mars et le 31 mai. Or, les mesures de confinement ont exigé la fermeture des jardineries et des magasins de fleurs, et ont empêché l'exportation. Les horticulteurs et pépiniéristes ont alors fait face à de grandes difficultés, parfois contraints de jeter en partie leurs productions.

Sensible à cette situation, la mairie d'Orléans a décidé de soutenir la filière à hauteur de 100 000 €. Un montant exceptionnel supérieur au budget annuel qui lui est habituellement consacré. Concrètement, la Ville a commandé différents végétaux, fleurs, plantes, arbres et arbustes, afin de permettre aux producteurs de liquider leurs stocks et d'apporter à ces professionnels une trésorerie qui facilite leur reprise.

Grâce à ces commandes, les services d'Orléans Métropole vont créer des massifs éphémères, notamment au CHRO, pour remercier les soignants, et sur la place Sainte-Croix, pour embellir la cathédrale habituellement très animée par les fêtes johanniques. Ces achats alimenteront aussi les projets qui végétalisent la ville, comme « embellissons nos rues » et « cultivons la ville », et permettront de densifier les massifs existants dans les parcs et jardins de la métropole.

Les associations animant les jardins partagés et ouvriers recevront également des fleurs, tout comme les personnes qui se sont portées volontaires pour fabriquer des masques. À Orléans, le déconfinement sera fleuri.

Un fleurissement exceptionnel a été réalisé sur la place Sainte-Croix pour embellir la cathédrale.



CALENDRIER COLLECTE 2020 DES OBJETS ENCOMBRANTS

Pour connaître la date de passage dans votre rue, rendez-vous sur la
carte interactive : www.orleans-metropole.fr/dechets

dates	communes	
Juin 2020		
mardi 2 juin	Orléans Nord 8 secteurs	
mercredi 3 juin		
lundi 8 juin		
mardi 9 juin		
mercredi 10 juin		
lundi 15 juin		
mercredi 17 juin		
jeudi 18 juin		
mardi 23 juin		Orléans Sud 6 secteurs
mercredi 24 juin		
jeudi 26 juin		
lundi 29 juin		
mardi 30 juin		
Juillet 2020		
mercredi 1 ^{er} juillet	Orléans Sud 6 secteurs	
Septembre 2020		
lundi 7 septembre	Fleury les Aubrais 5 secteurs	
mardi 8 septembre		
lundi 14 septembre		
mardi 15 septembre		
mercredi 16 septembre		
lundi 21 septembre	Saint Denis en Val 3 secteurs	
mardi 22 septembre		
mercredi 23 septembre		
lundi 28 septembre	Saint Jean le Blanc 2 secteurs	
mardi 29 septembre		

dates	communes
Octobre 2020	
lundi 5 octobre	Semoy
mardi 6 octobre	Olivet 4 secteurs
mercredi 7 octobre	
lundi 12 octobre	
mardi 13 octobre	
jeudi 15 octobre	Marigny les Usages
vendredi 16 octobre	Chanteau
lundi 19 octobre	Saint Jean de la Ruelle 4 secteurs
mardi 20 octobre	
lundi 26 octobre	
mardi 27 octobre	
Novembre 2020	
lundi 2 novembre	Chécy 2 secteurs
mardi 3 novembre	
mercredi 4 novembre	Bou et Combleux
jeudi 5 novembre	Mardié et Boigny sur Bionne
lundi 9 novembre	Saint Jean de Braye 3 secteurs
mardi 10 novembre	
jeudi 12 novembre	
lundi 16 novembre	La Chapelle Saint Mes- min 2 secteurs
mardi 17 novembre	
mercredi 18 novembre	Ingré 2 secteurs
jeudi 19 novembre	
lundi 23 novembre	Saran 4 secteurs
mardi 24 novembre	
mercredi 25 novembre	
jeudi 26 novembre	
lundi 30 novembre	Saint Pryvé Saint Mesmin
Décembre 2020	
mardi 1 ^{er} décembre	Saint Hilaire Saint Mes- min
mardi 8 décembre	Saint Cyr en Val
mercredi 9 décembre	Ormes

**Attention, en raison de la crise
sanitaire, le calendrier peut
encore évoluer.**



INFOS QUALITÉ DÉCHETS
02 38 56 90 00
qualitedechets@orleans-metropole.fr

ORLÉANS
MÉTROPOLE